



Conférence de presse annuelle 2006

Note d'information n° 03

Luxembourg, le 9 février 2006

Développement des réseaux transeuropéens (RTE)

Figurant parmi les six priorités opérationnelles de la BEI, le développement des réseaux transeuropéens (RTE) de transport et d'énergie constitue un élément essentiel pour l'intégration économique et sociale de l'Union européenne. La BEI demeure une source majeure de financement bancaire pour ces réseaux de première importance, tant dans l'Union que dans les pays en voie d'adhésion. En plus de dix ans (1993-2005), 69,3 milliards de prêts ont été signés pour les RTE de transport et 9,1 milliards d'EUR pour les RTE d'énergie.

Approuvée par le Conseil en décembre 2003, l'**Action européenne pour la croissance** a identifié un certain nombre de projets portant sur des axes de transport et d'énergie revêtant une importance particulière pour l'UE, compte tenu de leurs caractéristiques (durée, dimension transfrontalière, impact sur la croissance et l'innovation, et effet positif sur l'environnement).

S'agissant des RTE, l'Action européenne pour la croissance porte essentiellement sur les trois domaines suivants :

- coordination des instruments financiers communautaires, existants et nouveaux ;
- adoption de mesures réglementaires ou administratives de nature à encourager l'investissement ;
- lancement du programme de projets à démarrage rapide – liste de 54 opérations prioritaires.

Valeur ajoutée de l'intervention de la BEI

La valeur ajoutée que la Banque apporte à ces projets de RTE tient à sa capacité de :

- mobiliser, aux meilleures conditions, les énormes sommes nécessaires au cofinancement de ces infrastructures ;
- offrir des financements d'une durée adaptée à l'ampleur des projets en question ;
- mettre à disposition des financements structurés, en complément des ressources mobilisées auprès des banques commerciales et des marchés de capitaux.

La BEI joue un rôle important de catalyseur en favorisant la participation du secteur privé au financement des RTE, comme en témoigne le nombre croissant de **partenariats public-privé (PPP)** qu'elle soutient. En 2005, la Banque a réaffirmé cette orientation stratégique en organisant, à Luxembourg et en Hongrie, des conférences sur les PPP qui ont été couronnées de succès. En 2005 également, elle a signé des prêts pour un total de 771,8 millions d'EUR en faveur de projets de type PPP. Dans le secteur des transports, ses concours financiers (355 millions d'EUR) ont permis de soutenir des projets de PPP essentiels, tels que la construction de l'autoroute E18, dans le sud de la Finlande, entre Muula et Lohja.

En 2006, la BEI prendra part au **Centre d'expertise européen pour les PPP**, une initiative lancée par la Commission européenne. Ce centre d'expertise est destiné à partager l'expérience acquise par les organismes du secteur public chargés des PPP en Europe et à fournir une assistance pratique pour la mise en œuvre de PPP.

Centre d'expertise de la BEI

Fort de l'intérêt accru porté aux RTE dans le cadre de l'Action européenne pour la croissance, le **centre d'expertise pour les RTE** que la BEI envisage de créer a pour objectif de renforcer l'engagement de la Banque dans les grands réseaux transeuropéens et de faciliter le partage d'expérience et de connaissances dans ce domaine.

Instruments financiers à l'appui des RTE

Afin de compléter la Facilité d'investissement RTE (TENs Investment Facility – TIF), dotée de 50 milliards d'EUR d'ici à 2010, la BEI accroît son soutien au **financement des RTE**, en introduisant un certain nombre d'instruments financiers :

- un mécanisme de financement structuré (MFS) pour les RTE, qui doit permettre à la Banque de

- financer des projets de RTE comportant des risques plus grands.
- un mécanisme de capital-risque pour les RTE, destiné à financer des projets d'infrastructures en rapport avec les RTE, directement ou par l'intermédiaire de sociétés spécialisées dans les infrastructures ;
 - un instrument proposé de garantie communautaire pour les RTE : la BEI interviendrait en qualité d'agent pour faciliter le financement des projets de RTE en assumant, durant les premières années du projet, le risque lié aux recettes pendant la montée en charge ;
 - un mécanisme de financement structuré (MFS) pour les RTE, qui doit permettre à la Banque de financer des projets de RTE comportant des risques plus grands.

Coopération avec la Commission

En 2005, la BEI a signé un protocole d'accord avec la DG TREN pour formaliser la coopération existante entre la Banque et la Commission à l'appui des projets de RTE dans les domaines des transports et de l'énergie, accord qui concerne la définition et la formulation des politiques en la matière ainsi que le financement des projets.

L'activité en 2005

En 2005, le montant des prêts signés en faveur de projets de RTE à l'intérieur de l'Union élargie s'est élevé à **7,71 milliards d'EUR** au total, auxquels s'ajoutent les prêts signés en Roumanie à l'appui des RTE de transport pour **550 millions d'EUR**. Cela représente une augmentation de 4 % par rapport à 2004.

Dans le secteur des **transports (7,37 milliards d'EUR)**, les prêts étaient répartis, en 2005, entre le rail (42 %), la route (38 %), et les transports maritimes (6 %) et aériens (14 %). Les principales opérations de financement ont concerné les projets suivants :

- la construction de *lignes ferroviaires à grande vitesse*, telles que la ligne AVE Madrid-Barcelone-Figueras (Espagne), la première phase de la ligne Paris-Metz-Strasbourg (France), la nouvelle ligne entre Cordoue et Malaga (Espagne), ainsi que la mise en place de systèmes d'interopérabilité (Italie) ;
- l'amélioration des *réseaux routiers et autoroutiers* avec notamment la construction et la modernisation de l'autoroute A1 entre Gdansk et Nowe Marzy, sur le corridor paneuropéen VI (Pologne), la réalisation de l'axe autoroutier Egnatia (centre-est de la Grèce), l'autoroute E18 Muurla-Lohja (Finlande) et le périphérique sud-ouest de Prague (République tchèque) ;
- le renforcement d'*infrastructures aéroportuaires*, notamment à Barcelone-EI Prat (Espagne) et à Roissy (France), ainsi que la rénovation et la modernisation des systèmes de contrôle du trafic aérien en Espagne ;
- l'extension ou la modernisation des *infrastructures portuaires* dans les ports de commerce de Barcelone (Espagne), de Gijón (Espagne) et du Pirée (Grèce).

Les prêts consentis aux projets de **RTE** dans le secteur de **l'énergie (892 millions d'EUR)** ont concerné les opérations suivantes :

- l'installation d'un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (Royaume-Uni) ;
- la production de gaz norvégien et son importation au Royaume-Uni ;
- la modernisation et l'extension des réseaux de transport d'électricité haute tension sur tout le territoire de l'Italie et des Pays-Bas ;
- la mise à niveau des capacités de production, de transport et de distribution d'électricité aux Açores (Portugal).

Les grands projets prévus pour 2006 dans le secteur de l'énergie concernent notamment le gazoduc Nabucco entre la Turquie et l'Autriche (via la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), qui permettra d'assurer la diversification et la sûreté de l'approvisionnement du marché énergétique européen grâce à l'arrivée de gaz en provenance d'Iran, d'Égypte et de la mer Caspienne.

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91